

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
Place du Portage, Phase III
Core 0A1/Noyau 0A1
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Shared Systems Division (XL)/Division des systèmes
partagés (XL)
4C1, Place du Portage Phase III
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet ICEMS 2 APPLICATION DEVELOPMENT	
Solicitation No. - N° de l'invitation G7421-090186/C	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client G7421-090186	Date 2014-12-22
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XL-116-28251	
File No. - N° de dossier 116xl.G7421-090186	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-01-30	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Yang, Annie	Buyer Id - Id de l'acheteur 116xl
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1560 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 953-3703
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: EMPLOYMENT AND SOCIAL DEVELOPMENT CANADA 140 PROMENADE DU PORTAGE GATINEAU QC J8X 4B6 CANADA	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

G7421-090186/C

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

116x1

Client Ref. No. - N° de réf. du client

G7421-090186

File No. - N° du dossier

116x1G7421-090186

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

S'il vous plaît voir les documents ci-joint.

**LA MODIFICATION NO. 001 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS A POUR OBJET DE
MODIFIER LA DEMANDE DE SOUMISSIONS ET DE RÉPONDRE AUX QUESTIONS
PORTÉES À NOTRE ATTENTION PAR L'INDUSTRIE.**

MODIFICATION # 001

Référence: Date de clôture de la demande de soumissions

Modification # 001:

La date de clôture de la demande de soumissions est prolongée du 14 janvier, 2015 au 30 janvier, 2015.

MODIFICATION # 002

Référence: Section 1.17 de l'annexe A – Énoncé de travail

Modification # 002

Par les présentes, **la section 1.17** doit être formulée comme suit :

L'Équipe de projet de l'Entrepreneur doit être disponible pour rencontrer l'Équipe de représentants des intervenants du SIGEI 2 (décrite au point 5.8 du présent énoncé de travail), chaque jour pendant l'exécution des tâches 1 à 10, et au plus une fois par mois pendant l'exécution des tâches 11, 12 et 13. À la seule discrétion du Client, la réunion pourrait avoir lieu en personne ou en utilisant divers moyens électroniques (p. ex., par téléconférence, Webex ou Lync).

MODIFICATION # 003

Référence:

Nom en français du formulaire de réponse du soumissionnaire dans les sections 3.2(c) et 3.2g(iii) de la partie 3 et dans la section 4.2(a) de la partie 4

Modification # 003

Par les présentes, toute formulation « formulaire de justification à l'appui de la conformité » doit être remplacée par « formulaire de réponse du soumissionnaire ».

MODIFICATION # 004

Référence: Article 1 des exigences obligatoires n° O7 et O8, dans la colonne des remarques à l'intention du soumissionnaire du tableau A – Exigences obligatoires, dans le formulaire 2 – Formulaire de réponse du soumissionnaire

Modification # 004

Par les présentes, l'article 1 dans la colonne des remarques à l'intention du soumissionnaire est modifié pour y lire :

« Le soumissionnaire doit fournir une description du projet et citer le client en référence, comme l'exige le paragraphe 3.2 (g) de la partie III de la demande de propositions. »

MODIFICATION # 005

Référence: Article 1 dans la colonne des critères des exigences cotés n° C1, C2 et C4 du tableau B – Exigences cotées, dans le formulaire de réponse du soumissionnaire.

Modification # 005

Par les présentes, l'article 1 dans la colonne des critères des exigences cotés no C1, C2 et C4 est modifié pour y lire :

« Le soumissionnaire doit fournir une description du projet et citer le client en référence, comme l'exige le paragraphe 3.2 (g) de la partie III de la demande de propositions. »

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question # 001

Référence: Date de clôture de la demande de soumissions

Question:

La période des fêtes, la fermeture obligatoire des bureaux et les vacances prolongées d'une grande partie des membres de notre équipe posent un problème et auront un impact sur notre capacité à soumettre une réponse au plus tard le 14 janvier 2015. Afin d'uniformiser les règles du jeu pour tous les fournisseurs dont la date d'échéance pourrait aussi poser un problème, nous demandons à la Couronne de bien vouloir envisager de reporter la date de fermeture au 6 février 2015.

Réponse:

Le Canada a examiné la demande et a accordé un report de la date de clôture de la demande de soumissions **jusqu'au 30 janvier 2015.**

Veillez vous reporter à la modification no 001 de ce document de modification à la demande de soumissions.

Question # 002

Référence: Section 1.17 de l'annexe A – Énoncé de travail

Question: En ce qui concerne la section 1.17 (page 69 du document PDF), où il est mentionné que « l'Équipe de projet de l'Entrepreneur doit être disponible pour rencontrer en personne l'Équipe de représentants des intervenants du SIGEI 2 (décrite au point 5.8 du présent énoncé de travail), chaque jour pendant l'exécution des tâches 1 à 10, et au plus une fois par mois pendant l'exécution des tâches 11, 12 et 13 », nous aimerions demander s'il serait possible d'apporter ce changement et cette précision : est-ce que le ministre considérerait modifier cette demande de propositions pour que l'Équipe de projet de l'Entrepreneur puisse se rencontrer par téléconférence ou selon autre moyen en ligne comme WebEx ou Lync? Ce changement profiterait au gouvernement sur le plan financier et nous croyons qu'il ne réduirait pas l'efficacité de la collaboration. Autrement, serait-il possible qu'une seule personne, comme le gestionnaire de projet, représente « l'Équipe de projet de l'Entrepreneur » et soit disponible pour rencontrer l'Équipe de représentants des intervenants chaque jour, et au plus une fois par mois?

Réponse:

Oui, divers moyens (p. ex., téléconférence, webex et Lync) pourraient être utilisés pour les réunions. Veuillez vous reporter à la modification n° 002 de ce document de modification à la demande de soumissions.

Les réunions quotidiennes et les réunions mensuelles avec « l'Équipe de projet de l'Entrepreneur » pourraient nécessiter seulement la présence du gestionnaire de projet de l'Entrepreneur. Par contre, selon la section 6.15.4 de l'énoncé de travail, si le responsable technique du SIGEI 2 fait une demande 24 heures avant la réunion portant sur l'examen des progrès techniques, l'Entrepreneur doit s'assurer que certains membres du personnel sont disponibles pour participer à la réunion.

Question # 003

Référence: le tableau 1 de l'annexe B

Question: Les catégories de ressources ci-dessous figurent dans le tableau 1 de l'annexe B :

1. Gestionnaire de projet de TI
2. Architecte principal de TI
3. Développeur principal d'applications
4. Développeur d'applications
5. Analyste principal, Soutien de l'infrastructure
6. Analyste, Soutien de l'infrastructure
7. Analyste principal, Bases de données
8. Analyste, Gestion des services de TI
9. Consultant, Système de sécurité
10. Testeur
11. Gestionnaire de services
12. Analyste principal, Opérations
13. Analyste des opérations
14. Analyste, IBM Cognos
15. Rédacteur technique
16. Analyste de la traduction française.

À l'annexe A, dans la section 7, les besoins techniques des ressources énumérées ci-dessus sont définis.

Seules les ressources ci-dessous figurent dans les tableaux d'évaluation du « Formulaire 2 – Réponse du soumissionnaire » :

1. Gestionnaire de projet de TI
2. Architecte principal de TI
3. Développeur principal d'applications
4. Analyste principal, Opérations

Pouvez-vous confirmer que pour la réponse à la demande de propositions, seules les ressources figurant dans le « Formulaire 2 – Réponse du soumissionnaire » doivent présenter un curriculum vitæ et remplir les tableaux, et que nous devons avoir des ressources disponibles pour tous les postes énumérés dans les annexes A et B, mais que dans la réponse à la demande de propositions, il n'est pas nécessaire de présenter le curriculum vitæ de chaque personne?

Réponse:

Oui, pour exécuter le contrat, des ressources doivent être disponibles pour tous les postes énumérés dans les annexes A et B, mais dans la réponse à la demande de propositions, seules les ressources figurant dans le « Formulaire 2 – Réponse du soumissionnaire » doivent présenter un curriculum vitæ et remplir les tableaux.

Question # 004

Référence: Date de clôture de la demande de soumissions

Question:

Envisageriez-vous un report de deux semaines de la date d'échéance de la présentation, soit le 28 janvier?

Réponse:

Le Canada a examiné la demande et a accordé un report de la date de clôture de la demande de soumissions jusqu'au **30 janvier 2015**.

Veuillez vous reporter à la modification n° 001 de ce document de modification à la demande de soumissions.

Question # 005

Référence: --

Question: Quelle technologie est utilisée aujourd'hui pour l'actuel SIGEI?

Réponse:

La technologie de réseau utilisée pour l'actuel SIGEI est décrite à la section 8 (Diagramme du réseau actuel du SIGEI 1) de l'énoncé de travail. Voici une liste non exhaustive des technologies utilisées :

Fondamentalement, les serveurs de production, de formation et d'essai du SIGEI 1 fonctionnent tous sur un serveur, soit PRIMERGY RX300 S2 de Fujitsu, avec une mémoire de 16 Go et un disque dur de 1 800 Go faisant fonctionner Windows Server 2005 (Standard Edition), SQL Server 2005 (Standard Edition), Office 2003, Adobe 10, VMWare VI3, Cognos 8.2 BI, Crystal Reports 8 et d'autres utilitaires logiciels secondaires. L'application du SIGEI 1 est écrite en VB.6 (Visual Basic) et utilise l'affichage ASP (Active Server Pages).

Question # 006

Référence: --

Question: Quelle technologie de base de données est utilisée? Quelle sera la méthode d'extraction des données?

Réponse:

Microsoft SQL Server 2005 (Standard Edition) est le produit de gestion de base de données utilisé. Il est prévu que l'extraction de la majorité des données sera effectuée programmatiquement, mais qu'elle sera terminée conformément aux sections 6.10.1., 6.10.2. et 6.10.3. de l'annexe A de l'énoncé de travail.

Question # 007

Référence: --

Question:

Est-ce que tout le contenu du SIGEI devra être migré, y compris les questions d'examen, les critères de notation et les résultats obtenus dans le passé?

Réponse:

Oui.

Question # 008

Référence: --

Question: Combien de ressources supportent la solution aujourd'hui?

Réponse:

Actuellement, l'Équipe de projet pour le SIGEI 1 est composée principalement d'un développeur principal d'applications à temps plein, d'un analyste de l'infrastructure à temps partiel et d'un analyste de base de données à temps partiel. La composition de l'Équipe de projet varie selon les améliorations pour lesquelles les autorisations de tâches doivent être obtenues. Le nombre estimé de jours-ressources en ce qui concerne les services professionnels présentés dans le tableau 3 de l'annexe B correspond au nombre de jours-ressources utilisé pour le SIGEI 1 au fil des ans lorsque des améliorations mineures seulement sont apportées durant une année.

Question # 009

Référence: --

Question:

Êtes-vous ouverts aux logiciels ouverts?

Réponse:

Oui, les soumissionnaires sont invités à suggérer des solutions novatrices, qui pourraient être utilisées à la seule discrétion du Canada, conformément à ce qui est mentionné aux sections 1.3.1., 3.2.1. et 3.3.1. de l'annexe A de l'énoncé de travail. De plus, veuillez noter que les outils de développement et de bases de données doivent être semblables aux solutions suggérées, conformément à ce qui est mentionné à la section 10.4.2. de l'annexe A de l'énoncé de travail.

Question # 010

Référence: --

Question:

Êtes-vous ouverts aux solutions axées sur l'informatique en nuage?

Réponse:

Oui, les soumissionnaires sont invités à suggérer des solutions novatrices, qui pourraient être utilisées à la seule discrétion du Canada, conformément à ce qui est mentionné aux sections 1.3.1., 3.2.1. et 3.3.1. de l'annexe A de l'énoncé de travail. De plus, veuillez noter que les outils de développement et de bases de données doivent être semblables aux solutions suggérées, conformément à ce qui est mentionné à la section 10.4.2. de l'annexe A de l'énoncé de travail.

Question # 011

Référence: --

Question:

Vous attendez-vous à ce qu'un examen et une validation des exigences soient nécessaires?

Réponse:

Oui, un examen des plus récentes exigences sera nécessaire dans le cadre de l'élaboration des spécifications détaillées, conformément à ce qui est mentionné à la section 6.2.10. de l'annexe A de l'énoncé de travail.

Question # 012

Référence: --

Question:

Pouvez-vous transmettre les documents sur l'architecture qui ont été produits?

Réponse:

Un diagramme de l'architecture possible est présenté à la section 9 de l'annexe A de l'énoncé de travail. Ce diagramme est présenté en tant que ligne directrice et sera mis au point dans le cadre de la tâche 2, conformément à ce qui est mentionné dans la section 6.3. de l'annexe A de l'énoncé de travail. D'autres directives sur l'architecture se trouvent à la section 4.8. de l'annexe A de l'énoncé de travail.

Question # 013

Référence: --

Question:

Qui sont les intervenants du système?

Réponse:

Les intervenants sont Emploi et Développement social Canada (EDSC) et le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA), qui comprend des représentants provinciaux et territoriaux et d'EDSC, comme décrit aux sections 1.1., 1.2. et 2.3. de l'annexe A de l'énoncé de travail.

Question # 014

Référence: --
Question: L'État serait-il ouvert à fournir un démo de l'actuelle solution avant la date de clôture de la demande de propositions?
Réponse: Non.

Question # 015

Référence:
Question: Y a-t-il une possibilité qu'il y ait des rencontres en face-à-face avec les fournisseurs de services avant la date de clôture de la demande de propositions?
Réponse: Non.

Question # 016

Référence: --
Question: Des points d'intégration avec les systèmes existants et les systèmes prévus doivent-ils être envisagés?
Réponse: Un examen complet des exigences sera nécessaire, conformément à ce qui est mentionné à la section 6.2.10. de l'annexe A de l'énoncé de travail. D'autres directives sont mises en relief à la section 4.8. de l'annexe A de l'énoncé de travail.

Question # 017

Référence: --
Question: Étant donné les vacances de Noël et que beaucoup de ressources externes et de partenaires ne seront pas disponibles entre le 22 décembre et le 5 janvier, nous demandons respectueusement que la date de clôture de cette demande de propositions soit reportée de deux semaines.
Réponse: Le Canada a examiné la demande et a accordé un report de la date de clôture de la demande de soumissions jusqu'au 30 janvier 2015 . Veuillez vous reporter à la modification n° 001 de ce document de modification à la demande de soumissions.

Question # 018

Référence: Section 7.6.6 de l'annexe A – Énoncé de travail et exigence obligatoire no O29 du formulaire 2 - formulaire de réponse du soumissionnaire

Question:

Les qualifications que doit posséder l'architecte en TI comprennent un « certificat de professionnel en TI de Microsoft (Microsoft Certified IT Professional [MCITP]) ou un certificat équivalent ». Est-ce que l'État pourrait fournir des exemples de ce qui pourrait constituer un équivalent conforme?

Réponse:

Le Canada recherche des qualifications professionnelles en lien avec un architecte en TI. Par exemple, pour une solution Microsoft, l'équivalent d'un certificat de professionnel en TI de Microsoft serait le certificat Microsoft Certified Solutions Expert (MCSE). Pour une solution Java ou une autre solution que propose le soumissionnaire, un certificat en lien avec la technologie serait considéré comme un équivalent conforme.

Question # 019

Référence: Exigence obligatoire no O7 du formulaire de réponse du soumissionnaire

Question:

Dans l'exigence n° O7 se trouve l'énoncé suivant :
« Le soumissionnaire doit fournir une description du projet et citer le client en référence, comme l'exige le paragraphe 3.2 (a)(vii et viii) de la partie III de la demande de propositions. »
Lorsqu'on lit le paragraphe 3.2 (a)(vii et viii) de la partie III de la demande de propositions, il n'est pas évident de savoir où se trouvent les points vii et viii. Pourriez-vous préciser?

Réponse:

Dans le formulaire de réponse du soumissionnaire, dans l'exigence n° O7, la remarque 1 à l'intention du soumissionnaire a été modifiée pour y lire :

« Le soumissionnaire doit fournir une description du projet et citer le client en référence, comme l'exige le paragraphe 3.2 (g) de la partie III de la demande de propositions. »

Veillez vous reporter à la modification no 004 de ce document de modification à la demande de soumissions.

Question # 020

Référence: --

Question:

Y a-t-il, ou y a-t-il eu dans les six derniers mois, une entreprise ou une organisation titulaire supportant ou hébergeant l'application du SIGEI 1? Si oui, pourrions-nous connaître le nom de l'entreprise ou de l'organisation, de même que la durée et la valeur du contrat ou des contrats?

Réponse:

Le contrat SIGEI 1 a été attribué en mars 2000. Se il vous plaît se référer au lien suivant pour l'historique de contrat la plus récente, y compris les informations sur l'entrepreneur actuel et la valeur du contrat.

<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/search/site/V7422-8-0111>

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT INCHANGÉES.